

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2022, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le 8 février 2022 à 20h00 sous la présidence Monsieur PILON Didier, Maire

**PRÉSENTS** : NGUYEN Luc, POUILLET Yannick, FORST Michel, PINCHON Martine, FAGAY Anne-Marie, PILON Didier, THOLLET Philippe, FOURCAUD Quentin, HUCHARD Nathalie

**EXCUSES** : ALABALL Marjorie, FONTENIER Benoit, AMEUR Abdelkrim, LECRAZ Axel,

**POUVOIRS** : ALABALL Marjorie à PILON Didier ; FONTENIER Benoit à FOURCAUD Quentin, AMEUR Abdelkrim à FAGAY Anne-Marie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NGUYEN Luc

**2022-001 Validation projet restauration mairie**

Suite à la délibération en date du 12 mai 2021 dans le cadre de la validation du choix de l'architecte pour l'accessibilité à la Mairie, Monsieur le Maire présente le projet établi par le cabinet d'architecture HB pour un montant global de 694 404.93 €.

Les travaux débiteront au dernier trimestre 2022.

Le plan de financement des travaux est défini comme suit :

FINANCEMENT	Montant de la subvention	Date de la demande	Taux
DETR	138 880.99 €	23/12/2021	20 %
REGION	138 880.99 €	En cours	20%
DEPARTEMENT	243 041.73 €	En cours	35%
SOUS TOTAL	520 803.70 €		75%
AUTOFINANCMET	173 601.23 €		25%
TOTAL	694 404.93 €		100%

Pour : 11

**2022-002 Admission en non valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 13 janvier 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° T-701100000009 de l'exercice 2012, Mme JOURNES Marguerite – 20.24 €

- n°.T 268 de l'exercice 2017, AMADORI Laurence – 114.00 €

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 134.24 € euros.

**Article 3** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

**2022-003 Autorisation de signer la convention de déneigement avec le Département**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention doit être signer entre le Département de l'Isère et la commune de Dizimieu

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières pour le déneigement et le traitement, pendant la période hivernale allant du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante, par le Département d'une section de voie communale.

La convention annule et remplace la convention précédente du 18/06/2018 signée entre les Communes et le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département et la Commune de Dizimieu ainsi que les documents se référents.

#### **2022-004 Autorisation de signer la convention avec ALPRECO**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention doit être signée entre la commune de Dizimieu et la société ALPRECO.

La convention a pour objet d'assurer un suivi hygiène alimentaire de l'établissement scolaire dans le cadre des autocontrôles (audit et analyses microbiologiques).

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le ALPRECO et la Commune de Dizimieu ainsi que les documents se référents.

#### **2022-005 Tarif coupe de bois**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération voté le 2 décembre 2021 dans le cadre de l'affouage 2021/2023 ainsi que les noms des trois garants.

- M. Aimé Batime
- M. Frédéric Guichert
- M. Matthieu Cibot

Monsieur le Maire fixe la coupe de bois à 5 € par mètre cube. La Maire reverse à l'ONF 12% du montant facturé soit 126.55 €

Pour : 11

#### **Questions diverses**

-Le projet de la pose de panneaux photovoltaïque pour l'autoconsommation de l'école est en cours de discussion

-La mairie connaît depuis quelques temps de problèmes lors de la réception de mail

Fin de séance à 20h40



Le Maire,

Didier PILON